



LE SON DES CHOSES désigne une association type loi 1901, organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 63 rue Fontenelle 10800 St Julien-les-Villas. LE SON DES CHOSES met en place et dispense des formations intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par LE SON DES CHOSES pour le compte d'un client. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

article 2 : Contractualisation

Pour chaque formation, LE SON DES CHOSES s'engage auprès du Client à construire une action de formation conforme à ses besoins et à fournir une convention ou un contrat de formation professionnelle incluant les CGV. Ce dernier est tenu de retourner à l'association Le Son des Choses un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». En fin de formation, une attestation de présence et un bilan pédagogique lui seront fournis.

article 3 : Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC (la formation continue est exonérée de TVA). Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

article 4 : Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où LE SON DES CHOSES ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

article 5 : Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse info@lesondeschoses.org. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

article 6 : En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, LE SON DES CHOSES ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

article 7 : Programme des formations

Les programmes de formation présentés sur ce site sont des programmes génériques, mais chacun des programmes vendus est adapté selon les besoins et attentes du client.

article 8 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de LE SON DES CHOSES. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

article 9 : Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre LE SON DES CHOSES. et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Troyes.